

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

AVIS N°21

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L712-6-1, paragraphe II ;
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

Demande de Direction ou Codirection de thèse sans HDR

NOM doctorant(e)	Prénom doctorant(e)	Titre de la thèse	Ecole Doctorale	Directeur de thèse de l'université d'Aix-Marseille	Lieu d'exercice du Directeur	Nom du Codirecteur de la Thèse	Lieu d'exercice du Codirecteur	Avis de la Commission de la Recherche du 03/04/2025
LE BOUCHER D'HÉROUVILLE	Isabelle	Le manager public face aux tensions paradoxales : Évolution de son rôle dans les universités	372 Sciences économiques et de gestion d'Aix-Marseille	SABOUNE Khaled MCF amU HDR	CERGAM UR 4225	RIVIERE Audrey MCF amU non HDR	CERGAM UR 4225	Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fait à Marseille, le 03/04/2025,

Diffusion :
DFD

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président Recherche
d'Aix-Marseille Université
Stefan ENOCH

